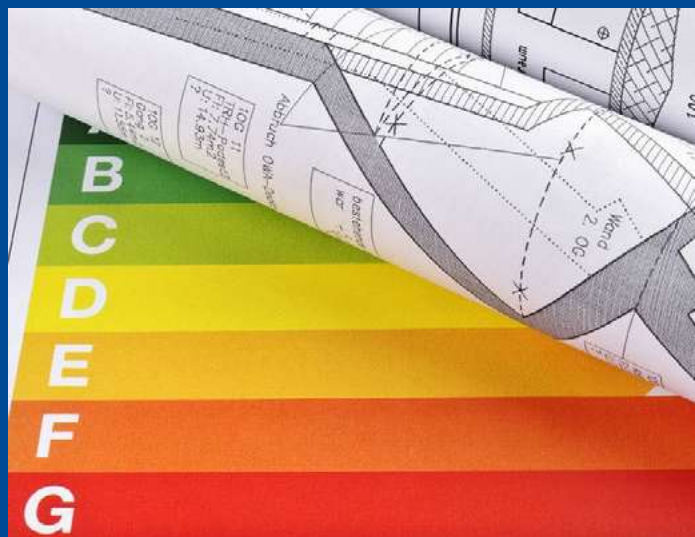


# PROFESSION **ELECTRICIEN** **TRONICIEN**

N°21-6. DIGITAL  
JUILLET 2021

FEDELEC vous offre ces extraits de la revue sous format électronique.

Vous pouvez retrouver sous format imprimé l'intégralité de ces articles (et bien d'autres) dans le numéro à paraître prochainement....



## EDF : Vers la 5ème période du dispositif des CEE !

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), mis en place en 2006, constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

P.2



## AG2R LA MONDIALE : Retraite, de nouvelles solutions

P.4



## SYCABEL : Les évolutions du câblage résidentiel

P.5



## SEQUELEC : Mise à jour du guide SéQuélec sur les IRVE

Comment trouver les fiches  
et guides SéQuélec sur le  
nouveau site Enedis ?

P.6



## CMA : Les artisans appelés à voter du 1<sup>er</sup> au 14 octobre

P.7



## FEDELEC à l'AG de QUALIFELEC

P.8



## Des électroniciens FEDELEC à la recherche de pièces détachées

P.9

# Vers la 5ème période du dispositif des CEE !

**Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), mis en place en 2006, constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique.**

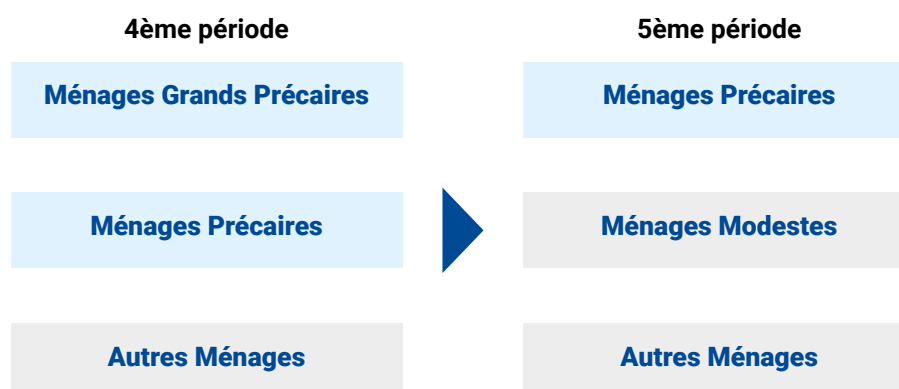
Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, GPL, chaleur et froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales et professionnels.

Le dispositif des CEE est actuellement en fin de quatrième période d'obligation (2018-2021) avec un niveau d'obligation d'économies d'énergie de 2 133 TWh cumac, pour l'ensemble des obligés, dont 533 TWh cumac à réaliser au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.

**Une cinquième période démarrera le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et durera 4 ans. Le niveau d'obligation devrait passer à 2 500 TWhc dont 730 TWhc d'Obligation Précarité.** Elle constitue une nouvelle montée en puissance du dispositif avec une augmentation de l'imposition pour les obligés de 17,2 %.

A noter également les points ci-dessous pour cette cinquième période :

- Augmentation du niveau d'obligation Précarité, qui passe de 33% à 41% de l'obligation Classique.
- Redéfinition de la Précarité dans le dispositif. Seuls les actuels Ménages Grands Précaires contribueront à l'Obligation Précarité (voir ci-dessous).



*Les plafonds de ressources restent inchangés*



CEE Précarité



CEE Classique







# Retraite : de nouvelles solutions

**Au regard de l'ampleur de la crise sanitaire, l'on peut se demander ce que deviendra la réforme de la retraite universelle par points. Mais il y a un sujet sur lequel il n'est plus permis de s'interroger : l'intérêt de l'épargne retraite. Car la crise met à mal la marge de manœuvre budgétaire dont disposait encore l'État français, et il revient donc à chacun de se constituer les compléments de retraite dont il aura besoin pour conserver son niveau de vie et financer ses projets de deuxième vie. Mais une solution existe, le PER !**

Le PER - Plan d'épargne retraite - peut être souscrit à titre individuel ou par une entreprise.

## Plus de souplesse à la sortie

Avec le PER, vous bénéficiez d'une grande liberté dans l'utilisation de votre épargne volontaire : en effet, au moment du départ en retraite, les retraits pourront être effectués librement en rente viagère ou en capital, en une fois ou de manière fractionnée. Et bien que l'épargne soit bloquée jusqu'au départ à la retraite, le PER prévoit des cas de déblocage anticipé.



## Une incitation fiscale

Le plan épargne retraite Individuel permet de réduire son impôt, grâce à la déductibilité des versements volontaires : ce mécanisme vous permet de financer votre effort d'épargne par l'économie.

## Une étude personnalisée de votre situation

le PER constitue sans conteste un formidable outil pour préparer votre retraite et compléter votre future pension des régimes obligatoires. Un outil très complet qui nécessite toutefois de faire des choix.

Il est donc essentiel de réaliser avec votre conseiller AG2R LA MONDIALE une étude personnalisée de votre situation, de partir de votre statut, votre activité, votre patrimoine, vos revenus, vos objectifs... pour réaliser un bilan complet de votre situation en matière de retraite.

Ce bilan personnalisé, confidentiel et sans engagement, d'une valeur de 1 000€, vous est offert par AG2R La Mondiale, dans le cadre de votre adhésion à FEDELEC.

Cet audit, mené par un conseiller local d'AG2R La Mondiale, vous permettra de disposer d'une photographie de votre situation.

**Pour prendre rendez-vous :**

**Contact : [laurent.combeau@ag2rlamondiale.fr](mailto:laurent.combeau@ag2rlamondiale.fr)**

**Portable : 07.78.26.42.10**

# Les évolutions du câblage résidentiel

**Le câblage résidentiel évolue : simplicité, pérennité et performance des nouvelles infrastructures de communication dans l'habitat.**

**Le SYCABEL présente une vidéo destinée à guider les installateurs dans la mise en œuvre de réseaux de qualité.**

La crise sanitaire que nous vivons depuis un an a mis en évidence la nécessité de disposer de liaisons internet multiples et fiables dans le logement, en réponse aux usages tant familiaux que professionnels ou scolaires. Le développement de la vidéo en ligne et des applications connectées ont explosé et conduit à une croissance exponentielle des besoins en débit et en réactivité des connections. Couramment utilisé, le wifi peut rapidement se retrouver saturé et dans l'incapacité de couvrir l'ensemble du logement de façon équilibrée.

## Un cadre réglementaire et normatif

Pour s'adapter aux exigences de notre époque, le câblage résidentiel doit donc évoluer. La réglementation relative au câblage résidentiel avait été revue dès 2016 et a été complétée en novembre 2020 par la parution d'une nouvelle édition de la norme XP C 90-483. Cette dernière spécifie les impératifs de conception et de validation des systèmes de câblage. Elle prend également en compte la cohabitation avec l'arrivée des réseaux de téléphonie mobile de dernière génération, comme la 4G et la 5G.

Deux normes relatives aux câbles renforcent l'ensemble : la norme XP C 93 531-16 grade 2TV et la norme XP C 93 531-17 grade 3TV. Elles déterminent les structures et performances de ces câbles qui permettent de faire passer tous les signaux dans un seul et même câble, simplifiant grandement les installations.

## Les atouts des câbles grade 2TV et grade 3TV

La vitesse de connexion des câbles de grade 2TV et grade 3TV atteint a minima 1Gb/s et jusqu'à 10 Gb/s pour le grade 3TV.

Le câblage de chaque pièce du logement garantit une infrastructure pérenne, capable de supporter les évolutions futures. Les différents types de sources (TNT, TV, satellite, ADSL, fibre optique...) sont reliés au tableau de communication.

A la sortie, les câbles grade 2TV ou grade 3TV assurent la diffusion des signaux. Qu'il s'agisse de la TV ou des réseaux de communication, tous les signaux sont gérés, ce qui permet à l'installation de répondre à l'évolution des besoins.

## Un contrôle systématique

Chaque acteur de la filière est concerné par l'application des évolutions réglementaires et normatives. Les câbles grade 2TV et grade 3TV sont dorénavant exigés par la norme pour tous les nouveaux bâtiments résidentiels.

Parallèlement, les tests de conformité de niveau 1 et de niveau 2 sont obligatoires.

Le test de niveau 1 consiste à vérifier la conformité du marquage du câble et son euroclasse Cca-s1, d1, a1. De plus, il convient de tester la continuité des branchements et vérifier que les paires ne sont pas inversées.

Le test de niveau 2 évalue la performance de l'installation. Un contrôle de débit de 1Gb/s a minima doit être effectué sur chaque liaison.

Une mesure à l'analyseur réseau est à réaliser d'une part au niveau du tableau de communication, d'autre part aux prises murales la plus proche et la plus éloignée.

La norme impose le niveau et la qualité de signal de réception minimale au niveau de la prise.

*Pour une installation conforme, il est nécessaire de choisir les câbles de grade 2TV et grade 3TV dont la qualité est reconnue et qui respectent les normes et le Règlement Produits de Construction (RPC). A ce titre, les adhérents du SYCABEL sont des fournisseurs à privilégier.*

*Ils se caractérisent comme suit :*

- simplicité d'installation : un seul câble,
- facilité de contrôle défini par la norme,
- polyvalence : distribution de tous les signaux.

*Toute la famille peut enfin accéder à internet au même moment et profiter pleinement de tous les services connectés grâce à un système de câblage universel unique qui, de surcroît, respecte la confidentialité des données sensibles.*

Pour compléter votre information, le Sycabel a réalisé une vidéo :

<https://youtu.be/uiCwnnD1K6s>



# Mise à jour du guide SéQuélec sur les IRVE

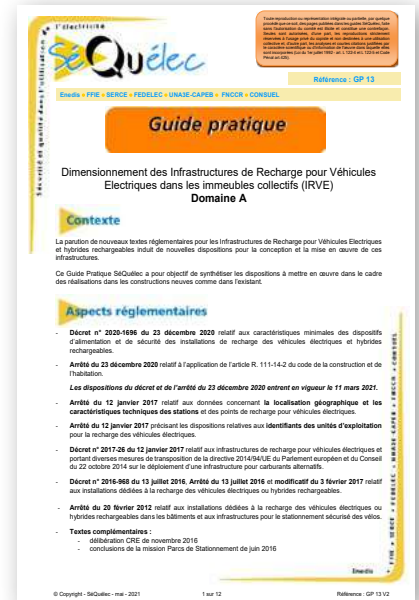
**Guide pratique N°13 - 10 mai 2021 - 12 pages - Référence : GP13 - en téléchargement gratuit**

La parution de nouveaux textes réglementaires pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables induit de nouvelles dispositions pour la conception et la mise en œuvre de ces infrastructures. Ce Guide Pratique SéQuélec a pour objectif de synthétiser les dispositions à mettre en œuvre dans le cadre des réalisations dans les constructions neuves comme dans l'existant.

Au sommaire :

- aspects réglementaires
- aspects matériels
- mise en œuvre
- annexes : exemples pratiques

**Télécharger le Guide N°13 : IRVE**



## Comment trouver les fiches et guides SéQuélec sur le nouveau site Enedis ?

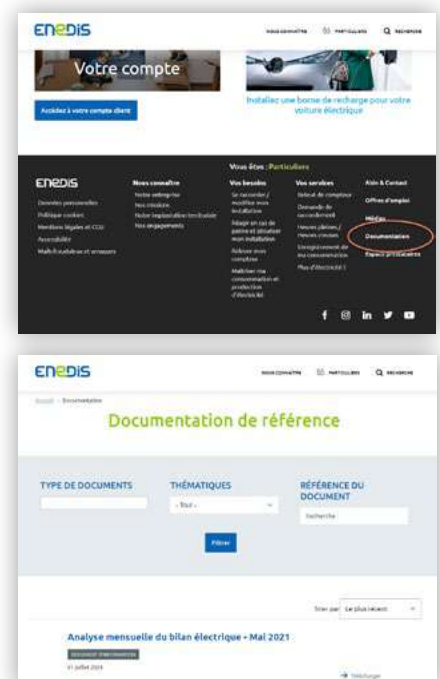
**Le site institutionnel Enedis a été modifié fin juin. L'adresse internet est la même (<https://www.enedis.fr/>), mais la navigation change.**

Pour chercher un document dans ce nouveau site, il faut :

- Aller tout en bas à droite de la page d'accueil du nouveau site
- Puis cliquer sur « Documentation »
- On arrive sur la page suivante : <https://www.enedis.fr/documents>

Et sur cette page si vous cherchez les fiches et guides SéQuélec publiées en domaine public, il faut ensuite :

- Cocher «SEQUELEC» en dessous de « TYPE DE DOCUMENTS »
- Choisir « Fiche SéQuélec» (ou « Guide matériel SéQuélec » ou «Guide pratique SéQuélec») dans le menu déroulant en dessous de « THEMATIQUES »
- Cliquer sur le bouton Filtrer.
- Puis en dernier lieu choisir Trier par « ordre alphabétique » si vous souhaitez voir apparaître les fiches (ou les guides) selon leur ordre de numérotation croissant.



*Merci à Albert SARAGA,  
Délégué national FEDELEC pour le comité SEQUELEC,  
pour ce mode d'emploi.*

# Les artisans appelés à voter du 1<sup>er</sup> au 14 octobre pour élire leurs représentants aux chambres de métiers et de l'artisanat



**Dans quelques semaines, les 1,7 million d'artisans français\* seront appelés à désigner les futurs représentants au sein de leur CMA locale et régionale. Après une année de crise sans précédent et au moment où la relance économique du pays ainsi que le soutien des entreprises artisanales sont des enjeux vitaux, ces élections revêtent une importance particulière pour confirmer la place de l'artisanat et faire l'écho des besoins des artisans auprès des instances représentatives de l'artisanat.**

Tous les cinq ans, les artisans sont appelés à élire leurs représentants au sein de leur CMA. Que ce soit en métropole ou en outre-mer, chaque CMA est administrée par des élus eux-mêmes artisans : c'est ce qui fait la force du réseau et son expertise pour représenter les intérêts généraux de l'artisanat au niveau départemental, régional, national et européen. Ces élections sont également les premières depuis la régionalisation finalisée des CMA : une réforme majeure qui permettra sur le long terme d'apporter un accompagnement toujours plus adapté aux besoins des entreprises artisanales et de tous ceux qui souhaitent rejoindre le secteur.

« Le réseau des CMA est le 1<sup>er</sup> interlocuteur des artisans auprès des pouvoirs publics. Voter pour ses représentants, c'est décider des hommes et des femmes qui défendront les intérêts de l'artisanat pour les cinq prochaines années à venir. C'est aussi faire un choix en faveur de l'artisanat, décider des prochaines grandes directives pour le secteur de l'artisanat afin de représenter et d'accompagner au mieux les artisans au quotidien. Pour y parvenir, une expertise de terrain est nécessaire et utile ! Nous l'avons vu encore cette année, le réseau a joué un rôle majeur pendant la crise sanitaire dans l'accompagnement des entreprises artisanales, et maintenant dans la sortie de crise avec le plan France Relance » rappelle Joël Fourny, président de CMA France.

## Nouveau : le vote en ligne

Tout artisan, ou conjoint collaborateur, d'au moins 18 ans inscrit ou mentionné au Répertoire des métiers au 14 avril 2021 est appelé à voter. Nouveauté cette année : en plus du traditionnel vote par correspondance, les artisans ont la possibilité également de voter en ligne. C'est simple, rapide et confidentiel. Le matériel de vote (listes et professions de foi) sera envoyé à tous les artisans par voie postale quelles que soient les modalités de vote.

## Une campagne de communication d'envergure

Mobilisé au quotidien, le réseau des CMA accompagne les entreprises artisanales sur l'ensemble des enjeux et problématiques du secteur de l'artisanat : relance économique, numérisation des entreprises, transition écologique, promotion du savoir-faire des artisans, etc... Il forme également la prochaine génération d'artisans avec ses 350 formations en apprentissage dans 250 métiers. Chaque année, plus de 100 000 apprentis sont formés aux métiers de l'artisanat dans les 136 CFA du réseau.

Pour toutes ces raisons, les CMA donnent rendez-vous aux artisans du 1<sup>er</sup> au 14 octobre au travers de campagnes d'information et d'incitation aux votes basées sur le slogan : « Au quotidien, ma CMA m'accompagne et me soutient. Aujourd'hui, je m'engage... je vote ».



Informations et témoignages d'artisans à retrouver sur :

<http://artisansvotons.fr/>

#ArtisansVotons

\* 1,7 million d'entreprises, 3,1 millions d'actifs, 12% du PIB français



# FEDELEC à l'AG de QUALIFELEC

L'assemblée générale de QUALIFELEC s'est tenue le 23 juin dans les locaux de la SMABTP (à Paris, près de la Porte de Versailles), avec des représentants de FEDELEC, notamment Daniel HUCHER (Président FEDELEC 27 et Président QUALIFELEC pour la Normandie), Yves LORCH (Président Délégué à l'électricité FEDELEC, Président FEDELEC IDF et Administrateur QUALIFELEC) et Albert SARAGA (Administrateur FEDELEC IDF et Qualificateur QUALIFELEC).



Daniel HUCHER, en tant que Président QUALIFELEC pour la Normandie, a participé, avec son homologue des Pays de Loire et un représentant de SOCOTEC, à une table ronde sur le thème du résidentiel. Il nous présente les points forts de la journée.

« A l'occasion de cette AG a été nommé le **nouveau Président national de QUALIFELEC, Thierry SCHOTT**, qui remplace Yves JALAGEAS. Le bilan de l'année montre que le devenir de QUALIFELEC est assuré, il existera toujours des entreprises ayant besoin de se qualifier.

C'était la deuxième fois que tous les présidents étaient réunis, après une première rencontre l'année dernière à la Tour EDF. J'ai pu discuter avec les autres présidents et nous avons **échangé sur nos problématiques en région**.

Cette réunion a également été l'occasion de retrouver plusieurs partenaires, dont Philippe MARIOTTI pour EDF.

Plusieurs tables rondes ont été organisées sur des sujets d'actualité, avec les présidents des comités régionaux de QUALIFELEC et des partenaires extérieurs. Pendant la table ronde à laquelle j'ai participé, nous avons parlé des **tendances durables pour le résidentiel**. Un phénomène de fond va booster le marché de l'existant : **la rénovation des colonnes montantes**, devenue indispensable en raison de l'ancienneté du parc de logements collectifs et des nouveaux usages de leurs occupants. Depuis l'entrée en vigueur de la loi ELAN, l'Etat a engagé la rétrocession des colonnes montantes au Gestionnaire de Réseau. Or ENEDIS soustrait une grande partie de leur mise en conformité, ce qui nous offre des perspectives intéressantes. Pour accéder à ce marché, il faut que l'entreprise se qualifie<sup>1</sup>.

Nous avons également abordé le **marché des bailleurs sociaux**, accessible grâce aux primes à la rénovation du chauffage électrique ; celui des **bornes de recharge de véhicules électriques**, en plein essor, qui nécessite de plus en plus d'entreprises pour les poser. Et un **point sécurité**, avec le problème de serrage des câbles sur les tableaux électrique pouvant être à l'origine de départs de feu : il est indispensable de sensibiliser nos clients à ce danger, de leur proposer des **contrats de maintenance pour prévenir les risques**.

Il existe donc de nombreuses opportunités de « business » récurrent, mais ce sont des marchés concurrentiels sur lesquels se positionnent certains nouveaux acteurs mus uniquement par le profit. Dans ce contexte, le rôle de QUALIFELEC est de sélectionner les entreprises sur des critères de qualité et de les faire monter en compétences. **La qualification est un atout pour l'image des artisans** et devient un pré-requis indispensable. »

**Daniel HUCHER**



1. Qualification Installations Électriques Logement Commerce Petit Tertiaire (LCPT) avec la mention Colonnes Montantes (CMO).



# Des électroniciens FEDELEC à la recherche de pièces détachées

Fin mars, Jean-Louis BOSSARD et Joël COURET ont rendu visite à SDS, un grossiste en pièces détachées de la région Bordelaise. Objectif : faire connaissance et établir les bases d'une collaboration.



Jean-Louis BOSSARD



Joël COURET



Premier stockiste multi-spécialiste de France, le groupe SDS offre à ses clients professionnels un large choix de pièces détachées et accessoires. Ses 5 millions de références se répartissent en 4 grandes familles de produits : Gros Electro-Ménager

(GEM), Petit Electro-Ménager (PEM), Audiovisuel (Brun), Volets & Portails. FEDELEC s'est rendu à Libourne pour rencontrer l'équipe et visiter les entrepôts de stockage.

## Se (faire) connaître

Premier objectif de la rencontre : découvrir SDS, faire connaître FEDELEC et établir les bases d'un partenariat. Pour Joël COURET, « cette relation peut être porteuse d'avenir. Nous avons fait connaissance, examiné les possibilités de collaboration et montré l'importance de FEDELEC dans la profession. Nous constatons que SDS a introduit une concurrence dans les pièces détachées « brun » qui, même si elle est encore limitée, apporte un bol d'air frais dans un secteur fortement dominé sur le territoire, et même au-delà en Europe. D'où l'intérêt d'un tel partenariat ».

## Une participation à la communication de SDS

Ce début de partenariat s'est aussi concrétisé par une interview de Joël COURET dans deux articles de SDS, l'un sur le « Tremplin pour la transition écologique » de l'ADEME et l'autre sur le métier de réparateur d'électroménager (voir PEE 21-5). FEDELEC a pu ainsi faire entendre sa voix sur de nouveaux supports.

## Vers la participation à la marketplace de SDS

Afin de lutter contre le gaspillage, SDS a mis en place début 2021 une marketplace mutualisée, qui permet de remettre dans le circuit les milliers de pièces détachées commandées, toujours dans leur emballage d'origine mais non utilisées. « SDS a mis en œuvre la récupération des pièces neuves dans les grosses structures, explique Jean-Louis BOSSARD, en réalisant un inventaire des pièces qui dorment et en les proposant à la vente dans la marketplace. Nous envisageons à présent que les TPE puissent se rallier à ce projet pour compléter le stock. Cette opération est très intéressante, en plus de tout le reste. »

## L'accès aux pièces détachées, premiers succès

« En électronique grand public, les professionnels indépendants ont très souvent du mal à obtenir les pièces détachées. Outre les pièces maintenues sur une durée souvent très courte, parfois nulle, la majorité des constructeurs ne les distribuent pas directement aux réparateurs indépendants non agréés. Ces derniers sont alors obligés de passer par des intermédiaires autorisés qui, étant donné la faiblesse concurrentielle, s'autorisent des marges souvent démesurées qui ont pour conséquence de condamner économiquement beaucoup de réparations.

Au nom de FEDELEC j'ai souvent dénoncé ce problème au plus haut niveau. Ce fut le cas à l'ADEME lors des diverses consultations ces dernières années, également auprès des parlementaires qui avaient accepté de soutenir un amendement qui n'a malheureusement pas été adopté dans la LAGEC (loi Économie circulaire), et je le fais régulièrement dans les ministères. Ceci a contribué à ce que ces difficultés soient connues du plus grand nombre. Une des traductions pratiques se trouve par exemple dans le critère 3 de l'indice de réparabilité, au travers de la colonne C (Réparateurs) qui permet au déclarant de gagner des points supplémentaires s'il fournit **directement** les pièces à l'ensemble des réparateurs, agréés ou non par le producteur (fabricant ou importateur).

Certes cela ne règle pas tout, mais ce sujet sur lequel il est difficile d'intervenir dans un cadre de liberté des prix est rappelé chaque fois que cela s'avère utile. Nous restons vigilants et mobilisés pour maintenir et renforcer notre place au sein de l'écosystème de la réparation. »

Joël COURET